

Transport scolaire Rentrée scolaire 2020-2021

IMPORTANT : LA SITUATION ACTUELLE EN LIEN AVEC LA COVID-19 OBLIGE LE SERVICE DU TRANSPORT SCOLAIRE À REVOIR SON OFFRE DE SERVICE POUR L'ANNÉE 2020-2021.

Rappelons tout d'abord que, dans le but de réduire les risques de contagion, le ministère de l'Éducation demande aux parents qui le peuvent de transporter eux-mêmes leurs enfants.

Pour ceux qui ne le peuvent pas, voici les éléments les plus importants concernant le transport scolaire pour l'année 2020-2021 :

- Deux (2) élèves par banquette, soit un maximum de 48 élèves dans un véhicule régulier.
- L'élève bénéficie du service du transport scolaire à son **adresse principale**.
- Dans le cas d'une **garde partagée**, l'élève est accommodé par le service du transport à sa **deuxième adresse** (même si cela nécessite un changement de véhicule scolaire). Dans ce cas, les deux adresses sont desservies en tout temps.
- Dans le cas du **gardiennage régulier** :
 - o **Si cela ne nécessite pas de changement de véhicule scolaire**, l'élève peut être accommodé par le service du transport à cette adresse régulière de gardiennage;
 - o **Si cela nécessite un changement de véhicule scolaire**, il doit obligatoirement s'agir d'un service à **temps plein (matin-midi-soir, 5 jours / semaine, pour l'année)**. Cette adresse est alors considérée comme la nouvelle adresse et retire le droit au transport à l'adresse principale. **Cette adresse devient la seule desservie.**
- Tout autre accommodement nécessitant un **changement de véhicule scolaire ne sera pas possible**. Le fonctionnement par billet pour changement d'autobus est ainsi suspendu.
- Le service du **transport du midi** est **maintenu**.

À noter également, l'élève inscrit au service de garde de l'école à temps plein (matin-midi-soir, 5 jours/semaine) se voit automatiquement retiré du service du transport.

Nous vous remercions de votre précieuse collaboration et de votre capacité d'adaptation en ce temps de pandémie.

Le Service du transport scolaire

Bonaventure, le 1^{er} septembre 2020